

Rénovation et installation d'énergies renouvelables : les aides

Pour favoriser la rénovation thermique et énergétique, des aides financières et techniques sont disponibles pour tous les particuliers.



Les permanences des conseillers Seine Ouest Rénov'

Chaque mois, les conseillers Seine Ouest Rénov' de GPSO Energie se rendent dans les 8 communes de Grand Paris Seine Ouest pour assurer des permanences locales. Elles sont l'occasion, pour les propriétaires occupants, bailleurs ou locataires de se faire **accompagner gratuitement** sur les aspects **techniques, méthodologiques et financiers** de leurs projets de rénovation énergétique, d'échanger de vive voix sur des devis ou encore de discuter des évaluations énergétiques de leurs logements.

À Chaville, cette permanence se tient le 2^e vendredi du mois après-midi, au **Lézard Vert, Maison de la transition écologique**.



Bien préparer son rendez-vous

Avant tout rendez-vous en permanence, il est indispensable de remplir le formulaire de Seine Ouest Rénov'  : c'est à l'issue de ce formulaire qu'il sera possible de prendre rendez-vous, directement en ligne. Les informations requises au sein de ce formulaire permettront aux conseillers un suivi personnalisé du projet. Il est également possible de prendre rendez-vous en appelant le numéro vert gratuit **0 800 10 10 21**.

Accompagnement à distance

Les conseillers accompagnent également les habitants par appel téléphonique ou visioconférence. À l'issue de chaque rendez-vous, un compte rendu de l'échange écrit est envoyé par mail à l'habitant. Pour prendre un rendez-vous téléphonique ou en visioconférence, le procédé est le même, il est impératif de remplir [le formulaire du guichet unique](#) ➔ Seine Ouest Rénov' ou d'appeler le **0 800 10 10 21**.

Les aides financières locales

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest, mais aussi la Région Ile-de-France ou encore la Métropole du Grand Paris proposent de nombreuses subventions **en vue d'encourager les habitants à rénover leur logement**. Celles-ci peuvent financer des prestations nécessaires à la réalisation des travaux ou les travaux directement.

Découvrez en cliquant sur le lien ci-dessous une présentation des subventions pour :

- > Le **Diagnostic Architectural et Energétique (DAE)** et la **maîtrise d'œuvre (MGP)**
- > Les **projets de rénovation énergétique globaux** (subvention Seine Ouest Rénov' de GPSO)
- > L'**installation d'équipements à énergie renouvelable** (Déclic Energie de GPSO)
- > Le **remplacement des vieux chauffage** au fuel, au bois ou au charbon (Région Ile-de-France et de l'Ademe)

[Cliquez ici pour en savoir plus sur ces aides](#) ➔.

Le guide des aides financières 2024

MaPrimeRénov', éco-prêt à taux zéro, Certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, aides locales... **dans le cadre d'un projet de rénovation d'un logement**, les particuliers peuvent prétendre à des aides financières.

Pour l'isolation, le chauffage, les énergies renouvelables... des critères d'attribution liés au logement, à la situation du particulier et aux caractéristiques techniques des matériels installés sont exigés pour obtenir les aides financières à la rénovation du logement. **Le cumul entre les aides est parfois possible.**

Le guide de l'[Ademe](#) ➔ ci-dessous liste **les aides existantes** pour la France métropolitaine, **leurs conditions d'attribution**, **les cumuls possibles** et **les matériels éligibles** pour 2024.



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS